

ment quelque envie d'établir une monnaie d'argent dans son royaume, je lui rappelai ses idées là-dessus et lui en fis voir les avantages, mais ce nouvel expédient, qui tendait à assurer le prix de nos matières d'argent, trouva des difficultés dans l'esprit du Roi.

Je réussis enfin, après deux mois de négociation, à obtenir de ce prince un édit qui rendait nos piastres même monnaie courante à raison d'un *Quouane*, trois *Thienes* ou 780 deniers. Cet édit R^{al} qui fixe à perpétuité le prix des piastres à la Cochinchine, fut publié dans la capitale le 20 novembre 1749, et ensuite dans toute l'étendue du Royaume. La traduction authentique de cet édit est au Dépôt des Indes, à la Compagnie.

Cette première opération, ainsy terminée, je retournai, avec l'agrément du Roi, dans le port de Faïfo, pour y régler les affaires du vaisseau et du comptoir que j'y avais laissé. Les Commis que j'avais chargé de travailler à la cargaison du bâtiment, tandis que je négocierais à la Cour, avaient trouvé de grandes difficultés, malgré les instructions que je leur avais données pour traiter dans un pays dont ils ignoraient la langue et les usages. La négligence et l'infidélité de leurs interprètes, et surtout la mauvaise saison qui s'était déclarée dès le mois de 7^{bre}, les avaient arrêtés dans leurs opérations. J'envoyai dans les montagnes des gens affidés qui m'amènèrent des marchands avec lesquels je traitai; je fis connaître aux commis de notre comptoir les prix des marchandises, la façon de les peser et mesurer; enfin je les instruisis, en fésant des marchés en leur présence, de la façon dont ils devaient traiter avec les Cochinchinois; et pour rendre les interprètes plus attachés à leurs devoirs, je leur